



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Juillet 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	17	06
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

07 Juillet 2023

L'an 2023, le Jeudi 13 Juillet 2023 à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Juillet 2023.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE.....(17)

REPRÉSENTÉS : M. Patrick LAVITAL - M. Alain SARREAU - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Laurence LAROCHELLE(06)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT- Mme Marie-Pierre DAMAS-M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20230713_62

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION « MEMORIAL DE LA DISSIDENCE »

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les associations patriotiques ont adressé une demande officielle à la Commune de Trois-Rivières afin de construire un Mémorial en hommage aux dissidents qui ont pris les armes pour la France en réponse à l'appel du général De Gaulle.

CONSIDÉRANT que les départs de ces dissidents ont majoritairement eu lieu depuis Bord de Mer, il a été décidé de choisir comme emplacement du Mémorial le site du parking, face à la mer.

CONSIDERANT que la reconnaissance de leur engagement est essentielle pour transmettre aux générations futures l'héritage de leur sacrifice et de leur dévouement envers notre patrie.

CONSIDERANT que la concrétisation de cet hommage mérité envers ceux qui ont bravement défendu les valeurs de la France en des temps difficiles, il est primordial que ce Mémorial voie le jour.


Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Juillet 2023

971-219711322-20230801-2-DE

Réception par le Préfet : 01-08-2023

Publication le : 01-08-2023

.CONSIDERANT que la collectivité a adressé des demandes de partenariat au Ministère des Armées ainsi qu'aux Collectivités majeures, afin de bénéficier de leur soutien pour ce projet commémoratif,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DECIDE

A L'UNANIMITE
Article 1 :

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
FRAIS GÉNÉRAUX (Frais d'administration)	4 600,00 €	FINANCEMENT PUBLIC	250 000,00 €
Service graphisme - impression		- Subventions demandées	
Communication - Photos - Fournitures	3 000,00 €	1- Etat	
		Ministère des Armées	50 000,00 €
Déplacements et frais, professionnels et démarches	1 600,00 €	Ministère des Outre mer	50 000,00 €
HONORAIRES ET MISSIONS	30 000,00 €	2- Collectivités territoriales	
Architecte: Conseil - suivi- coordination	30 000,00 €	Conseil Régional	55 000,00 €
		Conseil Départemental	55 000,00 €
INTERVENTIONS CORPS DE METIERS	61 500,00 €	Communauté d'Agglomération GSC	5 000,00 €
- Ouvrage du Mémorial		Municipalité de Trois-Rivières	35 000,00 €
Etude et concept de l'œuvre		PARTENARIAT PRIVE	23 000,00 €
Réalisation du Projet	47 000,00 €	Dons - Mécénat	23 000,00 €
Mise en œuvre et autres interventions:			
Garde corps en inox terrasse 1	11 700,00 €		
Plaque granit+gravure+pose	2 800,00 €		
GROS ŒUVRES	97 800,00 €		
Préparation			
Travaux prépa du site			
Mise en oeuvre terrasse 1 et 2			
Fourniture et équipement pour éclairage élec. Encastré sous hublot x4			
Matériaux et fournitures, main d'œuvre et autres			
Revêtement pierre andésite noir terrasse 1	93 300,00 €		
Revêtement granit terrasse 2	4 500,00 €		
PANNEAUX EXPOSITION	59 100,00 €		
Impression bâches	1 600,00 €		
Panneaux plexiglass et pose	7 500,00 €		
Borne numérique	50 000,00 €		
CONTRIBUTION EN NATURE	20 000,00 €		
TOTAL	273 000,00 €	TOTAL	273 000,00 €

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 13 Juillet 2023

971-219711322-20230801-2-DE

Réception par le Préfet : 01-08-2023

Publication le : 01-08-2023

Article 2

D'AUTORISER le Maire à solliciter les subventions y afférentes auprès des différents partenaires financiers et à constituer les budgets nécessaires afin d'assurer la réussite de ce projet.

Article 3

DE CHARGER le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 13 Juillet 2023.

Au registre suivent les signatures

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

971-219711322-20230801-2-DE

Réception par le Préfet : 01-08-2023

Publication le : 01-08-2023